



DECISION N°001/DA/C-DEMBO/SG/CIPM/2024 DU 20/03/2024

PORANT ANNULATION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°002/AONO/C_DEMBO/CIPM/2024 DU 11/03/2024 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE
RELATIF AUX TRAVAUX DE REALISATION DE DIX(10) FORAGES EQUIPES DE POMPE A
MOTICITE HUMAINE (PMH) A OURO GUERTODE (LOT1), A GOULOM II (LOT2), GANDOUWO
(LOT3), BALDA (LOT4) BORI CENTRE (LOT5), WINDE MOUSTAPHA(LOT6) DJINI BAITI
(LOT7), BAONIA DJALLOU (LOT8), OURO KESSOUM (LOT9), BOULBOULEL (LOT10),
COMMUNE DE DEMBO, DEPARTEMENT DE LA BENOUE.

FINANCEMENT : BUDGET DU MINDDEVEL, EXERCICE 2024.

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DEMBO

Vu la Constitution :

Vu la loi n°2018/01 1 du 1er juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;

Vu La loi N° 2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023;

Vu Le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu le Décret n°20D3/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des marchés publics;

Vu le Décret n°2007/1 17 du 24 avril 2017 portant création des Communes ;

Vu Le Décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu Le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu Le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu Le Décret n° 2018/366 du 30 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics; L'Arrêté n° 0000371/MINDEVEL du 12 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints ou Moire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Arrondissement de Garoua 1er;

Vu L'arrêté N° 749/CAB/PR du 27 Novembre 2017 portant nomination des responsables dans les services déconcentrés du Ministère des marchés publics ;

Vu La Décision N° 028/DM/SG/CAG 1er du 16 Avril 2020 constatant la commission Interne de passation des marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Garoua 1 ; la circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et ou contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu La Circulaire N°000000026/C/MINFI du 29 Décembre 2023 portant instruction relatives à l'exécution des lois de Finances, ou suivi et au contrôle de T'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2024

Vu La lettre Circulaire N°00000001/LC/MINFI du 04 Janvier 2024 relative à l'exécution, au suivi et ou contrôle de T'exécution des Budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2024 ;

Vu le Dossier d'appel d'offres n° 002/AONO/C_DEMBO/CIPM/2024 DU 11/03/2024.

Vu Le dossier de demande de gré à gré

DECIDE:

Article 1er: Le Dossier d'Appel d'Offres National ouvert N°002/AONO/C_DEMBO/CIPM/2024 du 11/03/2024 lance en procédure d'urgence relatif aux travaux de réalisation de dix(10) forages équipes de Pompe à Motricité Humaine (PMH) à OURO GUERTODE (lot1), GOULOM II (lot2), GANDOUWO (lot3), BALDA(lot4), BORI CENTRE (lot5), WINDE MOUSTAPHA(lot6), DJINI BAITI(lot7), BAONIA DJALLOU(Lot8), OURO KESSOUM (Lot9), BOULBOULEL(Lot10), Commune de Dembo, Département de la BENOUE est annulée conformément aux dispositions de l'article 102 (1) du Code des Marches Publics.

Article 2eme : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

/-

DEMBO LE,

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DEMBO

(Maitre d'Ouvrage)



Dr. Hayatou

Docteur Ph.D en Droit Public
Inspecteur Principal des Régies Financières
(Impôts)

Copie :

- MINMAP/Nord
- ARMP/Nord (pour publication et archivage)
- Président CIPM (pour information)
- Affichage (pour information)
- Archives/Chrono.